

Valtech : le français joue le « Brexit » gagnant

LE MONDE ECONOMIE | 21.05.2016 à 10h33 | Par Sandrine Cassini

Courage, fuyons ! Telle est la devise suivie par Valtech, qui a annoncé le 29 avril son intention de transférer son siège social du Luxembourg au Royaume-Uni. La décision sera soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires le 30 juin. Pourquoi un tel déménagement ? La société de services Web anticipe un éventuel « Brexit », autrement dit la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, qui sera soumise à un référendum le 23 juin.

Lire aussi : Paradis fiscaux : le double langage de Londres ([/economie/article/2016/05/10/paradis-fiscaux-le-double-langage-de-londres_4916469_3234.html](#))

Transférer son siège sera ensuite bien plus « difficile », explique Valtech. « Historiquement, le Royaume-Uni ne reconnaît que les sièges de sociétés créées dans le pays », rappelle Philippe de Guyenro, avocat au sein de Reinhard Marville Torre. Cette règle dispose d'une exception pour les sociétés européennes, un statut créé pour unifier les régimes juridiques en Europe. Tant que le Royaume-Uni est dans l'Union européenne, les entreprises, qui veulent « faire correspondre siège statutaire et siège réel, où se trouve leur activité », dit l'avocat, peuvent traverser la Manche. C'est d'ailleurs la raison officielle avancée par Valtech pour expliquer ce déménagement. La SSII, fondée en 1993 à Paris, assure que 41 % de son chiffre d'affaires est généré aux Etats-Unis et au Royaume Uni.

Un havre de paix fiscal

Mais pourquoi aller à Londres, alors que le Luxembourg se présente comme un havre de paix fiscal ? Et ce d'autant que Valtech s'est installé dans le Grand-Duché il y a un an seulement. Un transfert officiellement présenté à l'époque pour « donner au groupe un cadre législatif et social plus stable », rappelle la société, assurant que le généreux régime fiscal du pays n'avait en rien influencé cette décision. Problème : Valtech n'exerce, dans le Grand-Duché, « aucune activité opérationnelle ». Et c'est bien là que le bât blesse. Car, à tout moment, elle peut être rattrapée par le fisc français. « La France a la possibilité de déterminer le véritable siège social en regardant où est son activité. Potentiellement, la délocalisation au Luxembourg pourrait être remise en cause », explique Philippe de Guyenro.

Déménager permet donc à Valtech d'éviter tout problème. D'autant que les Britanniques n'ont rien à envier aux Luxembourgeois. Et que le Royaume-Uni est bien plus accueillant que la France. Impôt sur les sociétés inférieur, taxation sur les dividendes allégée, fiscalité sur les plus-values indolore et charges sociales légères, tout est fait pour les entreprises s'y sentent à l'aise.

Lire aussi : Paradis fiscaux : la France pousse l'Europe à intensifier la lutte ([/economie/article/2016/04/12/paradis-fiscaux-la-france-pousse-l-europe-a-intensifier-la-lutte_4900525_3234.html](#))